



## Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

### **73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH**

### **PDH - Accession sociale à la propriété - Proposition de subvention à des particuliers pour une opération à OBERNAI**

#### **Rapport n° CP/2017/202**

#### **Service gestionnaire :**

L5 - Habitat

#### **Résumé :**

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions départementales, suite à la demande de particuliers au titre de l'accession sociale à la propriété dans le cadre du dispositif de prêt social de location-accession (PSLA) pour des logements, concernant une opération réalisée par Habitat de l'III à OBERNAI.

Lors de sa réunion du 26 mars 2012, le Conseil Général a décidé de maintenir un dispositif de soutien à l'accession sociale à la propriété reposant sur le PSLA (Prêt Social de Location-Accession). Dans ce cadre, une subvention de 3 000 € (pour un ménage de 1 à 3 personnes) ou de 4 000 € pour les autres ménages peut être attribuée au locataire-accédant lorsque celui-ci fait valoir son droit d'option.

En l'espèce, la société coopérative Habitat de l'III, dans le cadre de la réalisation d'un programme PSLA de 10 logements collectifs, 19, rue des Erables à OBERNAI, a obtenu un agrément définitif pour un logement ayant bénéficié de contrat de location accession.

A ce titre, il est proposé à la Commission Permanente de décider de répondre favorablement à la demande d'un ménage ayant bénéficié du dispositif PSLA composé de 2 personnes. La subvention susceptible d'être octroyée s'élève donc à 3 000 € dans le cadre du dispositif d'accession à la propriété.

La commission du territoire d'action sud a émis un avis favorable le 21 mars 2017 à la proposition d'attribution d'une subvention d'un montant total de 3 000 € à l'accédant à la propriété indiqué dans l'annexe jointe au rapport.

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
REHAPARPRI 2017	R 2017 Amélioration de l'habitat parc privé	6 683 000 €	6 669 000 €	3 000 €

Les crédits de paiement mobilisés en 2017 concernent l'intégralité de la subvention qu'il est proposé d'attribuer.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de*

*3 000 € à l'accédant à la propriété figurant dans le tableau ci-annexé dans le cadre du dispositif de Prêt Social de Location-Accession. Elle approuve par ailleurs les termes des projets de conventions particulières joints en annexe au rapport, et autorise son président à signer ces conventions.*

Strasbourg, le 28/04/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY